

LES PHOSPHATES MAROCAINS

Etude technique, commerciale et sociale (suite) ⁽¹⁾

III. — REALISATIONS SOCIALES DE L'O.C.P.

L'étude publiée en 1945 (2) a largement décrit les réalisations à cette date.

On ne donnera ici que les renseignements concernant celles qui ont été obtenues depuis cette époque.

C'est, on le sait, dans les deux centres miniers de Khouribga et de Louis-Gentil, créés de toutes pièces par l'office, que l'O.C.P. joue un rôle le plus important pour la vie sociale de ses agents.

1° Logements.

A *Kouribga*, qui a 28 ans d'existence et compte environ 30.000 âmes, le nombre de villas construites par l'office pour ses agents s'élevait,

en 1945, à 318. Elles sont, en 1950, 415 se répartissant ainsi :

- Villas d'ingénieurs et chefs de service : 58 ;
- Villas jumelles pour familles d'agents : 246 ;
- Villas individuelles : 90 ;
- Villas pour célibataires : 21.

Soit, en tout, 829 logements, au lieu de 686 en 1945.

A *Louis-Gentil*, qui n'a, en 1950, que 13 ans d'existence et dont la population dépasse déjà 5.000 âmes, on compte 191 villas, ainsi réparties :

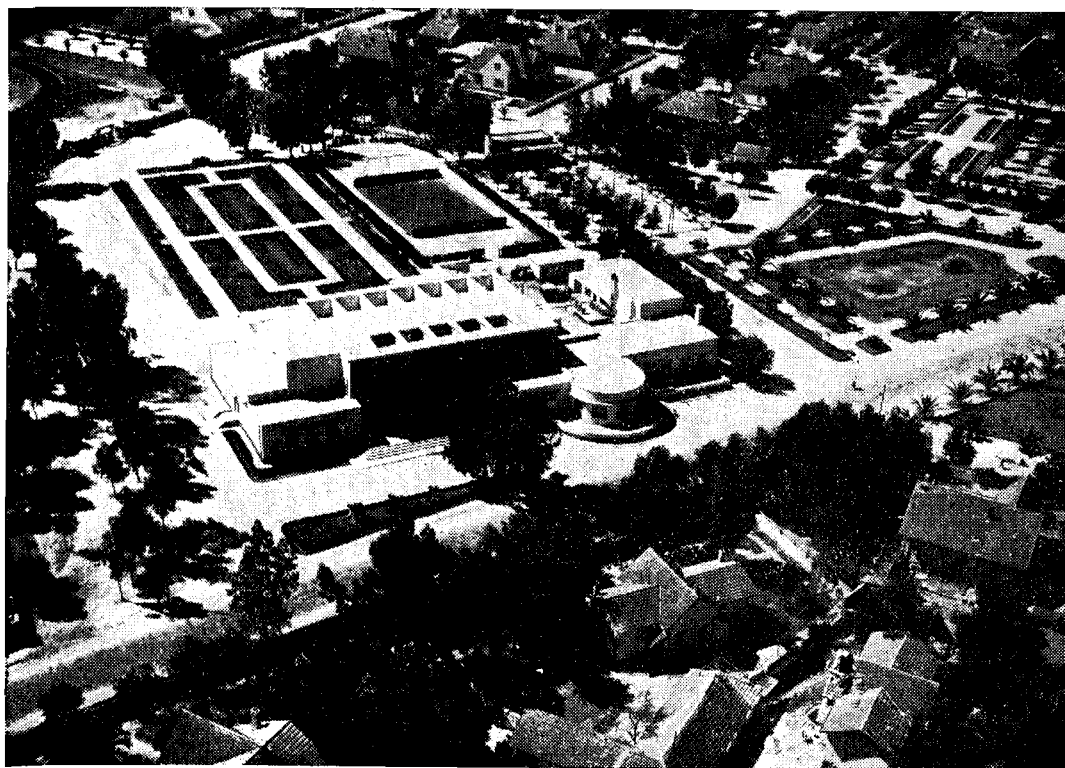
- Villas d'ingénieurs et chefs de service : 17 ;
- Villas jumelles pour familles d'agents : 65 ;
- Villas individuelles : 101 ;
- Villas pour célibataires : 8.

Ce qui donne : 332 logements, au lieu de 198 en 1944.

Toutes les villas, agrémentées d'un jardin, édifiées avec le souci de l'hygiène et du confort

(1) N.D.L.R. — La première partie de cette étude a été publiée dans le n° 50, vol. XIII, 2^{me} trimestre 1950, du *bulletin économique et social du Maroc*.

(2) cf. Op. cit. dans *bulletin économique et social du Maroc*, vol. VII, n° 27 (octobre 1945), p. 116.



Khouribga — Le cercle du personnel

le plus moderne, ont été réalisées selon deux plans de travaux distincts, l'un, datant du début des exploitations, l'autre, plus récent, qui a vu le jour en 1938, mais qui, commencé en 1939, avait dû être interrompu en raison des difficultés de toutes sortes inhérentes à la période de guerre. Il a été repris et amplifié, dès 1948, aussitôt que les facilités d'approvisionnement en matériaux l'ont permis.

Au cours de ces dernières années, l'office a, d'autre part, contribué, par des apports financiers et des cessions de terrains, à l'extension des édifices publics, construits par lui en presque totalité.

Par suite de l'augmentation de la population des 2 villages de Khouribga et de Louis-Gentil, l'approvisionnement en eau de ces deux centres est devenu, dès 1948, nettement insuffisant, et l'office a dû réaliser, à Louis-Gentil, deux captages, situés à 35 kms du centre, sur la route de Safi-Marrakech, et à Khouribga, un barrage de retenue sur l'Oued Zemrane, situé à 15 kms du centre.

Tous ces travaux sont actuellement terminés, l'approvisionnement en eau est ainsi devenu abondant à Louis-Gentil dès l'été 1949. Il l'est à Khouribga depuis le printemps 1951.

2° Assistance médicale.

La situation des villages miniers, éloignés des villes importantes, obligeait l'office à posséder des organisations médicales répondant à tous les besoins, notamment et surtout dans les cas urgents qui devaient être traités sur place. C'est ainsi qu'à Louis-Gentil comme à Khouribga, un établissement hospitalier a été créé qui comprend, outre l'hôpital proprement dit, une maternité, une goutte de lait et des infirmeries marocaines.

Les hôpitaux, équipés des instruments les plus modernes, comprennent entre autres :

- Une salle de radiographie ;
- Un laboratoire de recherches bactériologiques, chimiques, parasitologiques ou sérologiques ;
- Un service d'électro-thérapie (ultra-violet, ondes courtes, diathermie, galvano-thérapie, etc...) ;
- Un ensemble opératoire comprenant salle d'opérations septiques, salle de stérilisation, salle de plâtre, etc... ;
- Un poumon d'acier installé durant l'année 1948.

Toutes les interventions chirurgicales peuvent y être pratiquées.

Signalons l'agrandissement des hôpitaux, à Khouribga, par la construction de deux pavillons et l'allongement des ailes de l'hôpital, ce qui donne 6 chambres supplémentaires, avec 33 lits, et améliore les services généraux de l'hôpital ; à Louis-Gentil, par la construction de

2 bâtiments nouveaux : une salle de contagieux, une salle de médecine marocaine.

Dans les maternités (attendant à l'hôpital à Louis-Gentil, et nettement séparée à Khouribga) les accouchées européennes peuvent disposer de chambres particulières. A Khouribga, comme à Louis-Gentil, des maternités marocaines sont en cours de réalisation.

L'installation d'une chambre climatisée, où se trouvent constamment maintenus une température de 18° et un état hygrométrique de 50 %, a permis de supprimer entièrement la mortalité infantile par coup de chaleur ou gastro-entérite estivale. Enfin, tous les hôpitaux et maternités sont climatisés.

La goutte de lait est alimentée par une laiterie où les bêtes sont surveillées ; le lait, amené chaque matin, y est réparti en biberons pasteurisés.

Une consultation hebdomadaire, très fréquentée, permet de suivre les nourrissons.

En outre, de nombreuses mesures prophylactiques (fréquentes analyses d'eau, vaccinations annuelles contre la variole, vaccinations massives contre le typhus), protègent la population des centres.

Tous les soins médicaux, auxquels peuvent recourir les agents de l'O.C.P. et leurs familles, et qui comprennent les consultations, les visites des médecins de l'office, ainsi que la pharmacie et l'hospitalisation, sont donnés gratuitement.

Des institutions particulières permettent aux agents de recevoir dans les centres les soins d'un dentiste et d'un spécialiste otho-rhino-ophthalmologiste.

La création d'une banque de sang à Louis-Gentil donne aux centres, dans un domaine aussi important, une indépendance totale.

L'office participe pour 50 % à tous les autres frais médicaux supportés par ses agents.

Enfin un régime de congé de longue durée, très favorable aux agents, a été institué en cas de tuberculose.

3° Jeunesse.

Les écoles des villages miniers, construites à l'origine par l'office, reçoivent chaque année les enfants européens et les jeunes marocains et sont entretenues, en partie, par une participation de l'office. En outre, l'O.C.P. continue à contribuer très largement au financement des nouvelles constructions scolaires, tant pour les marocains, que pour les européens.

La capacité de l'internat, ouvert à Mazagan par l'O.C.P. pour donner aux élèves des centres la possibilité de faire leurs études secondaires au collège de Mazagan, a été doublée en 1950 et permet d'y recevoir 60 internes.

Cet internat se transforme en été en une agréable colonie de vacances où les jeunes enfants des centres peuvent venir s'ébattre au bord de la mer. Une autre colonie de vacances

fonctionne également à Ifrane, où elle reçoit des enfants à qui convient mieux le climat de la montagne.

Enfin, en dehors de l'existence, à Khouribga même, de trois organismes d'enseignement professionnel créés par l'office (la section normale d'apprentissage, division « mine », la section normale d'apprentissage, division « atelier et électricité », et la section spéciale des fils d'agents), et des cours de perfectionnement ouverts aux agents désireux de poursuivre leur formation, l'office a institué une prime de scolarité en faveur des enfants de ses agents qui poursuivent leurs études hors du lieu de résidence de leurs parents.

4° *Loisirs.*

On sait, d'autre part, les nombreuses organisations de loisirs réalisées dans chaque centre par l'office pour ses agents (cercle, lieux de réunion, salle de lecture et de correspondance, restaurant, bar, cinéma, salle de fêtes, bibliothèque, terrains de jeux, piscine à Louis-Gentil et prochainement à Khouribga, etc...).

En outre, l'office encourage les clubs sportifs des centres miniers et portuaires et l'amicale du personnel à Rabat. Il apporte également tout son intérêt à la création nouvelle d'aéro-clubs à Khouribga et à Louis-Gentil.

5° *Caisse de prévoyance — Retraites.*

Créée dès les premières années d'existence de l'O.C.P., la caisse de prévoyance ouvre à chaque agent un compte auquel l'office verse 15,83 % des traitements ou salaires et indemnités diverses, ce qui représente environ deux mois de traitement. L'agent peut participer à la constitution de ce pécule en versant, chaque année, une part de ses traitements ou salaires et accessoires, jusqu'à concurrence du 1/12^{ème} de leur montant. L'ensemble produit un intérêt de 5 % capitalisé.

Un régime de retraites, très favorable aux agents, a été mis en application, à partir de 1947, et se substitue progressivement au régime de la caisse de prévoyance.

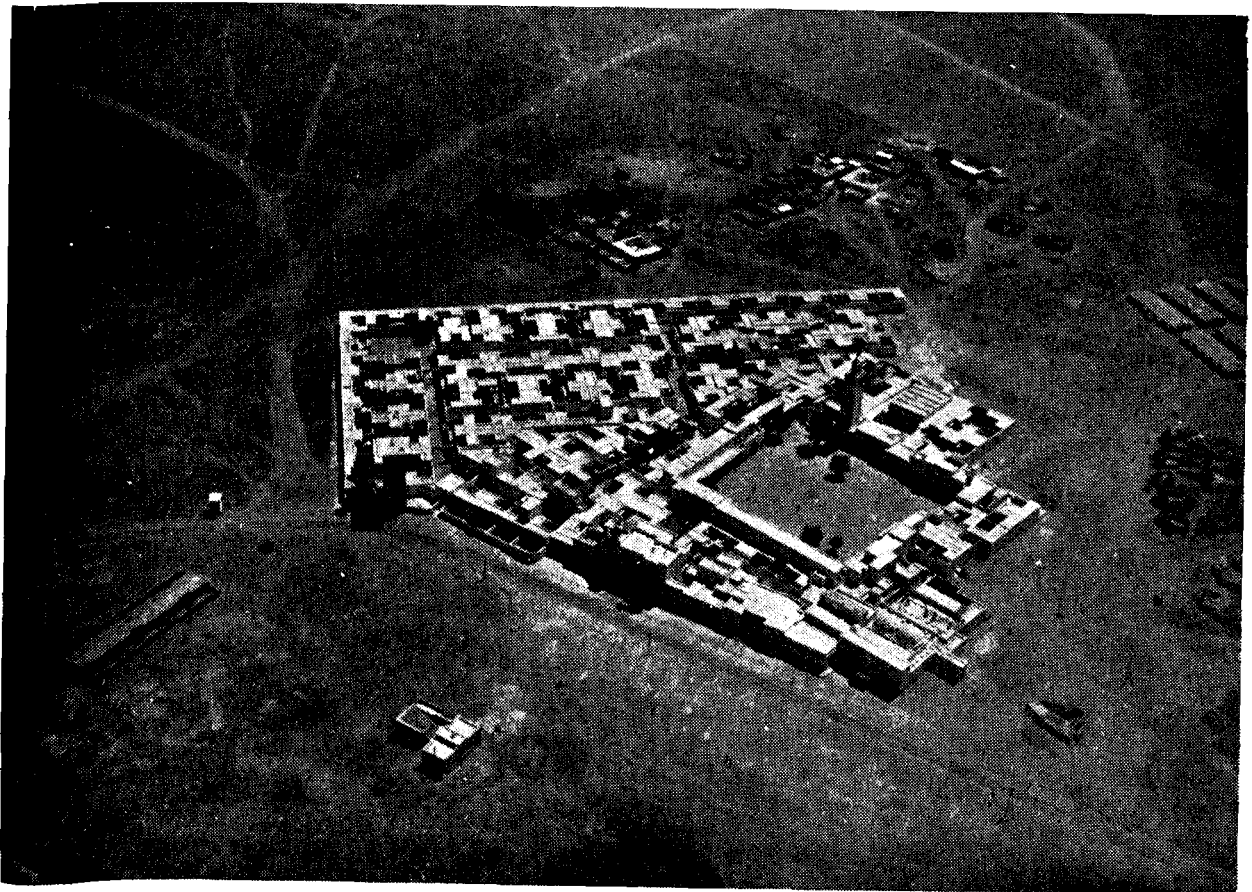
**

IV. — REALISATIONS SOCIALES AU PROFIT DES MAROCAINS

1° *Salaires.*

Bien que le régime des allocations familiales ne soit devenu légal au Maroc qu'en 1950, l'O.C.P. accordait déjà, depuis 1946, un sursalaire familial ainsi que diverses primes de fonction.

En outre, l'O.C.P. accorde à la famille d'un



Khouribga — La cité ouvrière marocaine de Bou Juiba

ouvrier, en cas de décès de celui-ci, une subvention d'inhumation et assure le rapatriement de cette famille jusqu'à la tribu d'origine.

Enfin, pour chaque période de 3 ans, l'office accorde à l'ouvrier lui-même le remboursement forfaitaire d'un voyage dans sa tribu d'origine.

Pour la première fois l'O.C.P. a organisé, en 1950, une colonie de vacances offrant aux enfants des ouvriers marocains un séjour au bord de la mer à Pont Blondin.

2° Logements.

L'effort de l'office, en ce domaine, s'est poursuivi. A la fin de 1945, on comptait 1.338 logements pour le personnel marocain de Khouribga.

Ce chiffre a été porté à 2.194 au 31 décembre 1948. Un nouveau village comportant actuellement 400 logements a été réalisé à proximité de la nouvelle exploitation dite « Hattane ».

A Louis-Gentil, au cours des années 1948, 1949 et 1950, 800 logements nouveaux ont été construits, 200 maisons agrandies et 80 consolidées.

3° Soins médicaux.

On sait que ces soins, qu'il s'agisse de consultations ou d'hospitalisations, sont gratuits pour les ouvriers marocains qui ont également droit à la gratuité des produits pharmaceutiques.

D'autre part, chaque infirmerie dispose, ou disposera, d'un appareil de scopie évitant les transports inutiles de malades ou blessés.

Dans des locaux spécialisés, des infirmières qualifiées soignent les bébés marocains, distribuent lait et médicaments, conseillent et dirigent les mères.

Ces centres de puériculture connaissent un gros succès.

Le service médical de l'O.C.P. a pu, grâce à de sévères mesures d'hygiène, vaincre les cas d'ankylostomiase qui s'étaient révélés nombreux dans le personnel marocain.

Une station d'épouillage est prévue pour les malades ou les blessés avant leur admission à l'hôpital.

En collaboration avec la direction de la santé publique, un centre d'hébergement a été organisé pour recevoir les miséreux et permettre le contrôle de la population nomade et le dépistage des maladies dangereuses dans les villages marocains où elles peuvent dégénérer en véritables épidémies.

A la côte, des infirmeries assurent également des consultations, des mesures prophylactiques et les soins courants.

Des congés de longue durée ont été prévus en faveur des ouvriers atteints de tuberculose.



Louis-Gentil — La cité ouvrière marocaine

4° Prime annuelle et compte épargne.

La « caisse de pécule et d'épargne » du personnel non européen, qui avait été créée dès que la population ouvrière était devenue stable, n'a pas donné les résultats escomptés. Aussi a-t-elle été remplacée, à la fin de 1946, par une prime annuelle et progressive avec l'ancienneté, de 5 % du salaire, pour les 5 premières années, à 15 % au bout de 15 ans. Le personnel a la faculté de laisser à un compte d'épargne, productif d'un intérêt de 2,75 %, le montant de ses primes annuelles qu'il pourra retirer à tout moment.

5° Loisirs.

L'office organise, pendant la saison sèche,

des séances de cinéma parlant en plein air destinées spécialement aux ouvriers marocains et à leurs familles.

Des réjouissances sont organisées au profit du personnel marocain à l'occasion de certaines fêtes traditionnelles.

Afin de souligner l'intérêt des réalisations sociales de l'O.C.P., il nous paraît nécessaire d'indiquer, en terminant, les effectifs globaux de l'office au 31 décembre 1947, au 31 décembre 1948, au 31 décembre 1949 et au 31 décembre 1950.

Avril 1951.

EFFECTIF AU 31 DECEMBRE

| 1947 : | Européens | Marocains | Total |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|--------|
| Centre de Khouribga | 648 | 7.172 | 7.820 |
| » Louis-Gentil | 265 | 2.772 | 3.037 |
| » Casablanca | 63 | 235 | 298 |
| » Safi | 26 | 70 | 96 |
| Services divers (Rabat, Paris, Ifrane, Mazagan, bureau du transit à Casablanca, régie à Safi) | 196 | 42 | 238 |
| Total général | 1.198 | 10.291 | 11.489 |

| 1948 : | Européens | Marocains | Total |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|--------|
| Centre de Khouribga | 686 | 7.175 | 7.861 |
| » Louis-Gentil | 345 | 3.137 | 3.482 |
| » Casablanca | 58 | 210 | 268 |
| » Safi | 28 | 60 | 88 |
| Services divers (Rabat, Paris, Ifrane, Mazagan, bureau du transit à Casablanca) | 186 | 50 | 236 |
| Total général | 1.303 | 10.632 | 11.935 |

| 1949 : | Européens | Marocains | Total |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|--------|
| Centre de Khouribga | 745 | 7.548 | 8.293 |
| » Louis-Gentil | 398 | 3.043 | 3.441 |
| » Casablanca | 58 | 224 | 282 |
| » Safi | 20 | 63 | 83 |
| Services divers (Rabat, Paris, Ifrane, Mazagan, bureau du transit à Casablanca) | 191 | 52 | 243 |
| Total général | 1.412 | 10.930 | 12.342 |

| 1950 : | Européens | Marocains | Total |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|--------|
| Centre de Khouribga | 779 | 8.266 | 9.045 |
| » Louis-Gentil | 363 | 2.726 | 3.089 |
| » Casablanca | 59 | 229 | 288 |
| » Safi | 23 | 63 | 86 |
| Services divers (Rabat, Paris, Ifrane, Mazagan, bureau des achats à Casablanca) | 179 | 49 | 228 |
| Total général | 1.403 | 11.333 | 12.736 |